



EXTRAIT DUREGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 31 mars 2026
Délibération 2026-26

Par suite d'une convocation en date du 23 mars 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 31 mars 2026 à 20h30 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Présents : Mesdames et Messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, LACOSTE Eric, BAPPEL Annick, LAMBERT Jean-Pierre, REYDY Martine, RAT Catherine, FROIDEFOND Olivier, COUTANT HUPPE Sophie, PRATIQUE Emilie, GAILLARD Marlène, LAFON Rémy, FONCY Guillaume, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Représentés : BORDE Christophe

Absents excusés : BORDE Christophe, TARRADE Simon,

Monsieur BOST Claude, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Madame BAPPEL Annick a été élue secrétaire de séance.**

Objet : Election des délégués à la régie des eaux RDE24

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour l'exercice de sa compétence assainissement, la commune est adhérente au comité syndical de la commission territoriale RDE 24 du SMDE24.

Le délégué assure le lien entre la commune et la commission territoriale. Il participe aux décisions concernant le service public de l'assainissement.

La régie est représentée au sein du Comité Syndical par deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) élus par le Conseil Municipal conformément aux articles L.5211-7, L. 5212-7 du code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient d'élire les représentants de la Commune à la RDE24

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ELIT les délégués qui siégeront au Comité Syndical de la RDE24.**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
LAMBERT Jean-Pierre	LATOUR Françoise

Votes pour : 13

Abstentions : 1 (M. BORDE Christophe)

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Transmise en Préfecture le 04/04/2026

Au registre sont les signatures

Publiée le 04/04/2026

Pour copie conforme

AR Prefecture

Le Maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,

024-212401715-20260331-DELIB_202626-DE
Reçu le 04/04/2026